PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE METZERAL

Séance du Mercredi 09 juin 2015

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 30 <u>Présents</u>: Mme Denise BUHL, Maire M André SCHICKEL, Mme Charlotte WODEY, M. René SPENLE, adjoints, M Robert GEORGE M Thomas LITZLER Mme Danielle TRAPPLER, M Denis THOMANN, M Stéphane ROESS, Mme Manuela VIEIRA, Mme Catherine WEBER, Mme Régine ZINGLE, Mme Christiane BEZOLD, M Bertrand SPIESER, Mme Chantal HEIL;

Absents excusés et non représentés : M. André SCHICKEL

Absents non excusés:

Ont donné procuration:

<u>Secrétaire de Séance</u>: Mme Manuela VIEIRA, conseillère municipale, assistée par M. Patrick ALTHUSSER.

Ordre du jour

- 1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 2. Signature convention VIALIS
- 3. Détermination du prix des terrains « Lengasse »
- 4. Autorisation de vente parcelles Lehgasse
- 5. Autorisation signature acte M. et Mme Frédéric GRAFF (André représente la Commune)
- 6. Décision Modificative nº 01
- 7. Agrément des gardes chasse Lots « Pillods » et « Wey »
- 8. Agrément permissionnaires Lot Loiget
- 9. Régie de recettes
- 10. Subvention « amis de la nature » + GAS
- 11. Révision des loyers communaux
- 12. Convention tripartite Communauté d'Agglomération de Colmar / Communauté de communes de la vallée de Munster / Commune de Metzeral concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme.
- 13. Communication / Urbanisme
- 14. Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux.
- 15. Divers

..... *

<u>Point 1 - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations</u>

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 06 mai 2015.

Point 2 - Signature convention VIALIS: D 2015-06-38

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a souscrit, en juillet 2013, pour une durée de 2 ans, un contrat avec la société ECOTRAL (filiale d'Electricité de Strasbourg).

Celle-ci assure entre autres, une mission d'assistance en matière d'éclairage public : inventaire et cartographie de l'ensemble du réseau, conseil, organisation des interventions sur le réseau etc... Pour ce faire, une rémunération bimestrielle de 958.33 € HT était versée à la Société. A cette rémunération s'ajoutait les interventions de la Société VIGILEC, sous-traitant chargé des réparations sur le réseau d'éclairage public.

Afin de pouvoir disposer d'autres propositions, le contrat avec la Société ECOTRAL a été résilié avec effet du 1^{er} juillet 2015.

Une proposition de contrat a été établie par la Sté VIALIS de Colmar sur des bases nettement plus favorables pour la Commune :

Cout annuel 27.50 € par foyer lumineux, comprenant :

- √ la fourniture de pièces et la main d'œuvre, (intervention bimensuelle)
- √ le recyclage des lampes, le contrôle des « terres », le nettoyage systématique, l'échange des sources, ainsi que des études préliminaires pour d'éventuels travaux de rénovation, d'économies d'énergie ou travaux neufs ;
- ✓ La mise en place et le démontage des décorations de Noël (1/2 journée gratuite).

Après en avoir discuté, le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

 d'autoriser Madame le Maire à contractualiser avec VIALIS sur une période de deux ans.

Point 3 - Détermination du prix des terrains « Lehgasse » (D-2015-06-39)

Madame le Maire expose :

En 2008, le conseil municipal avait décidé d'acquérir des terrains agricoles avec pour objectif la réalisation d'un lotissement.

Le service des domaines a été consulté et les parcelles ont été acquises auprès des propriétaires concernés en 2009-2010.

Aujourd'hui, le conseil municipal est appelé à fixer, selon le tableau ci-dessous, le prix de vente des terrains du secteur de la « Lehgasse », le prix des viabilités étant connu :

ETAT DES DEPENSES « LEHGASSE »				
Viabilités Lot 1	FRITSCH SARL	218 000,00 €		
Viabilités Lot 2	VIGILEC	35 000,00 €		
Etudes pour ERDF	CTER	1 000,00 €		
Extension réseau électrique	ERDF	17 000,00 €		
Frais de géomètre	ADOR	5 000,00 €		
Etudes	ORANGE	1 500,00 €		
Maîtrise d'œuvre	CONCEPTION & EALISATION	7 000,00 €		
Publicité	JOURNAUX	1 000,00 €		
Frais administratifs (10 lots x 2 000)	COMMUNE	20 000,00 €		
Imprévus (15%)		45 000,00 €		
TOTAL H.T. :		350 500,00 €		

• Prix de revient à l'are : 350 500,00 € : 66 ares = 5 310,00 € (Arrondi à 5 400,00 €)

• PM: Terrains acquis en 2009-2010: 115 000,00 €

• Soit un prix /are de : 2 200,00 € (arrondi)

Total/are : 5 400,00 €+2 200,00 € = 7 600,00 € HT. Soit 9 120,00 € TTC

Au vu de ces éléments,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

de vendre l'are de terrain au prix indiqué de 9.120,00 € TTC, (TVA de 20% : 1.520,00 € incluse).

Point 4 - Autorisation de vente parcelle Lehgasse à M. Steeve WODEY (D-2015-06-40)

Madame le Maire, expose :

M. Steeve WODEY a émis le souhait d'acquérir la parcelle communale cadastrée section AP n° 168 d'une contenance de 7,41 ares Lieu-dit «Lehgasse» au prix de 9.120,00 € TTC/l'are. Cette parcelle représente le lot n° 3 tel qu'indiqué sur le PV d'arpentage dressé par J. ADOR, géomètre à Colmar.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité,

- Madame le Maire ou son représentant, à signer l'acte de vente de la parcelle communale cadastrée section AP n° 168 d'une contenance de 7,41 ares Lieu-dit «Lehgasse» à M. Steeve WODEY, sans attendre la fin des délais de recours aux conditions suivantes :
 - prix de 9.120,00 € TTC/are, X 7,41 ares soit un prix total de 67.579,20€ TTC, (11.263,20€ TVA inclue).
- La signature de l'acte par devant l'étude de Mes VIX-FAUCHER, Notaires associés à ROUFFACH (Haut Rhin), et dont les frais seront supportés par l'acquéreur.

<u>Point 5 - Autorisation de signature d'acte avec M. et Mme Frédéric GRAFF (D 2015-06-41)</u>

Par délibération du 05 novembre 2014, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section AP n° 61 appartenant aux consorts GRAFF, moyennant un prix de 100€.

Afin d'économiser les frais de notaire, qui seraient disproportionnés par rapport au prix de vente, il est proposé au Conseil de charger Madame le Maire de passer l'acte en la forme administrative, et d'autoriser M. André SCHICKEL, Adjoint, de le signer au nom de la Commune.

Après délibération, le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

• de passer l'acte sus visé sous la forme administrative, Madame le Maire faisant fonction de Notaire, et charge M. André SCHICKEL, adjoint, de signer l'acte au nom de la Commune.

Point 6 - Décision Modificative n° 01 (D 2015-06-42)

En début d'année, l'ADAUHR avait émis une facture représentant le solde de la mission de la révision du PLU. Des crédits avaient été votés en décembre mais insuffisamment, et n'ont pas été repris au budget primitif de 2015 et le mandat avait été mis en paiement.

Aussi, afin de régulariser la situation, le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de voter des crédits en dépenses et en recettes comme suit :

INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
202 : frais de documents d'urbanisme (PLU)	5 000,00 €	1323 : Subvention départementale	6 000,00 €	
205 : Concessions, brevets, licences (site internet)	5 000,00 €			
2128 : Agencements et aménagements	- 4 000,00 €			
Total Dépenses :	6 000,00 €	Total recettes :	6 000,00 €	

Point 7 - Agrément gardes chasse Lots «Pillods», «Wey» et «Loiget» (D-2015-06-43)

- M. Jean PILLODS, locataire du lot de chasse n° 2 sollicite le renouvellement de l'agrément en qualité de gardes chasse sur son lot, de messieurs :
 - Raymond JAEGLE, domicilié 4 rue Braendlé à SONDERNACH (68380)
 - Marius REBAIOLI, domicilié 3 chemin de la Burg à MITTLACH (68380)
- M. Gérard WEY, locataire du lot de chasse n° 1 sollicite l'agrément en qualité de garde-chasse sur son lot de monsieur :
 - Alain MICHEL, domicilié 1 rue de l'église à MUHLBACH sur MUNSTER (68380).
- M. LOIGET sollicite également l'agrément en qualité de garde-chasse sur le lot intercommunal de monsieur :
 - Thierry SCHOTT domicilié 17 rue des prés à BREITENBACH (68380).

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

• de réserver une suite favorable à ces demandes, ces personnes étant déjà gardeschasse lors de la précédente période de location de la chasse.

Point 8 - Agrément permissionnaires Lot de chasse intercommunal (D-2015-06-44)

- M. Patrick LOIGET, locataire du lot de chasse intercommunal METZERAL-MITTLACH, et également du lot contigu de SONDERNACH, sollicite l'agrément des Conseils Municipaux pour la nomination des 10 permissionnaires suivants, et demande aux Conseils Municipaux respectifs de considérer la surface totale des 2 lots contigus dont il est locataire (1383 hectares) pour apprécier le nombre de permissionnaires tel que cela est prévu dans le cahier des charges des chasses communales :
 - M. Arnaud GERBER 23 rue du stade à WIHR au VAL (68230)
 - M. Denis FEND 6 rue des glaïeuls à WASSELONNE (67310)
 - M. Guy FEND 13a rue des glycines à WASSELONNE (67310)

- M. Dominique PREUD'HOMME 5 chemin des vieilles vignes à BETHONCOURT (25200)
- M. Heinrich GYR 15 Haldensteinstrasse à 5225 BÖZBERG SUISSE
- M. Jörg TOBLER 1 Buchenweg à 5103 MÖRIKEN SUISSE
- M. Laurent GIRARD chemin du Colombier à 01390 TRAMOYES
- M. Olivier ROSTAN 13 route du village à 1545 CHEVROUX SUISSE
- M. Freddy REBERT 2 chemin du Querben à SONDERNACH (68380)
- M. Roland KNECHT 16 route de Kientzheim.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

• de réserver une suite favorable aux demandes formulées ci-dessus.

Point 9 - Régie de recettes - Mise à jour et extension des compétences : D-2015-06-45

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que des régies de recettes avaient été créées afin d'encaisser les droits de place du marché et la vente de sapins de Noël;

Vu l'ancienneté de cette décision, le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- la mise à jour et l'extension des compétences en fonction des textes en vigueur ;
- de fusionner les deux régies de recettes existantes ;
- de fixer l'encaisse maximale à 500 €;
- de rajouter aux produits les encaissements du prix de repas lors de commémorations organisées par la Commune, et de conserver les autres clauses des délibérations initiales ;
- de charger madame le Maire de prendre les arrêtés respectifs.

Mme Chantal HEIL rejoint la séance à 21 Hrs 12

Point 10 : Subvention « Amis de la Nature » et G.A.S. D-2015-06-46 :

Le Conseil Municipal, considère que la section des « Amis de la Nature de Metzeral » œuvre pour une noble cause et est un acteur touristique non négligeable grâce au refuge qui accueille nombre de touristes ;.

Par ailleurs, suite à l'embauche de Mme Sandra LATTNER, qui a adhéré au GAS (Groupement d'action sociale du personnel communal), il est nécessaire d'acter la participation de la commune pour cet agent.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'octroyer une subvention de fonctionnement de 385 € au titre de l'exercice 2015 la section des « Amis de la Nature de Metzeral »
- d'octroyer une subvention complémentaire de 80 € au profit de cet organisme.
 (GAS)

DIT à l'unanimité

• que les crédits sont inscrits au budget primitif à l'article 6574 du budget primitif 2015.

Point 11: Révision des loyers communaux (D-2015-06-47)

Les loyers des logements communaux sont indexés sur l'indice de référence des loyers publiés trimestriellement, avec comme référence celui du 3* trimestre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

• d'appliquer la hausse de l'indice entre le 3* trimestre 2013 (124.66) et celui du 3* trimestre 2014 (125.24) soit 0,47% comme suit :

Liste des locataires - Commune de Metzeral - Révision au 1er juillet 2015.						
Adresse	Nom	Prénom	Montant du loyer au 01/01/201 5	Taux de révision	Montant du loyer au 01/7/2015	Augment. effective mensuelle
5 , rue de Sondernach	Logement CCAS		163.86 €	100.47%	164.63 €	0.77 €
5 , rue de Sondernach	FRANTZ	Ronald	179.88 €	100.47%	180.73 €	0.85 €
5 , rue de Sondernach	ACHIRANE	Lahoucine	Vide au 1er juillet 15			
5 , rue de Sondernach	SPENLE	Jean Jacques	164.67 €	100.47%	165.44 €	0.77 €
7, rue de Sondernach	STEIBLE	Sylvain	229.90 €	100.47%	230.98 €	1.08 €
7, rue de Sondernach	RINALDI	Virginie	229.90 €	100.47%	230.98 €	1.08 €
9, rue de Sondernach	FRANTZ	Jean Claude	247.91 €	100.47%	249.08 €	1.17 €
9, rue de Sondernach	KIENAST	Monique	Vide au 1er juillet 15			
11, rue de Sondernach	MOEGLING	Serge	211.46 €	100.47%	212.45 €	0.99 €
11, rue de Sondernach	LEMOINE	Alain	177.28 €	100.47%	178.11 €	0.83 €
11, rue de Sondernach	HUSSON	Philippe	236.37 €	100.47%	237.48 €	1.11 €
11, rue de Sondernach	Ancien TASSE	iL .				

8, Place de la Mairie	OTTMANN	Jean Louis	153.25 €	100.47%	153.97 €	0.72 €
8, Place de la Mairie	MUNIER	Patrick	312.47 €	100.47%	313.94 €	1.47 €
8, Place de la Mairie	GEORGE	Robert	348.47 €	100.47%	350.11 €	1.64 €
4, rue de Muhlbach	MOGGIA	Georges	153.25 €	100.47%	153.97 €	0.72 €
4, rue de Muhlbach	POIROT	Marie Thérèse	174.25 €	100.47%	175.07 €	0.82 €
4, rue de Muhlbach	BOISSON	Yvan	423.78 €	100.47%	425.77 €	1.99 €
4, rue de la Gare	MOGGIA	Sacha	526.27 €	100.47%	528.74 €	2.47 €
4, rue de la Gare	MEYER	Estelle	497.07 €	100.47%	499.41 €	2.34 €

<u>Point 12: Convention tripartite Communauté d'Agglomération de Colmar / Communauté de communes de la vallée de Munster / Commune de Metzeral concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme D-2015-06-48:</u>

Les communes de moins de 10 000 habitants pouvaient jusqu'à présent disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

La loi ALUR dispose qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, cette gratuité ne sera octroyée qu'aux seules communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'un EPCI regroupant moins de 10 000 habitants.

Ainsi près de 250 communes du Haut-Rhin (sur les 377) n'auront plus accès aux services de l'Etat pour assurer l'instruction de leurs actes.

L'ADAUHR n'ayant pas décidé de mettre en place un tel service au profit des communes du département, les Maires des communes de la CAC ont souhaité que l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme puisse être réalisée par un service instructeur commun, pris en charge financièrement par chaque commune, installé au niveau de la communauté d'Agglomération et s'appuyant sur l'expérience et le professionnalisme du service existant au sein de la Ville de Colmar.

Au mois de février 2015, les Présidents des Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) et du Pays de Brisach (CCPB), ainsi que le Maire de la commune de Munster puis le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM) ont également sollicité le Président de la CAC afin que soient étudiées la possibilité et les conditions techniques et financières de l'instruction des autorisations d'urbanisme de l'ensemble des communes de ces territoires par la CAC à compter du 1^{er} juillet prochain.

Une étude a été menée permettant de prédéfinir le dimensionnement du service nécessaire, son fonctionnement en lien avec les intercommunalités et communes concernées, les coûts inhérents et leurs modalités de prise en charge par chaque entité.

Globalement, cette étude fait ressortir les éléments suivants à l'échelle du périmètre d'analyse (13 communes de la CAC hors Colmar, 10 communes de la CCVK, 22 communes de la CCVB et 15 communes de la CCVM) :

- → 1 578 actes d'urbanisme (hors certificats d'urbanisme à la charge des communes directement) à instruire en moyenne par an sur la base des statistiques des 6 dernières années (2008 2013)
- → nécessité d'embaucher 8 instructeurs d'urbanisme
- → estimation du coût moyen annuel de ce service nouveau à la charge des collectivités, du fait du désengagement de l'Etat : 345 000 € / an

Ainsi, et après échanges entre la CAC et l'ensemble des 60 communes concernées et leurs intercommunalités, il est proposé au Conseil Municipal de valider la convention ci-annexée qui détermine les modalités administratives, organisationnelles et financières de ce service entre la CAC et ses interlocuteurs.

Le projet de convention joint concerne une convention tripartite conclue entre la CAC, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster et la Commune de METZERAL.

Cette convention précise notamment :

- → les actes qui feront l'objet d'une instruction par le service instructeur de la CAC (permis de construire, de démolir et d'aménager, ainsi que les déclarations préalables avec création de surface de plancher et/ou de surface taxable et celles portant sur une division de terrain),
- → de manière détaillée les missions, dans le cadre de la procédure d'instruction, relevant de la commune, du service instructeur de la CAC et de la Communauté de Communes
- → les données informatiques concernant les documents d'urbanisme de la commune devant être transmises à la CAC ainsi que les procédures et délais de transmission des mises à jour effectuées,
- → les modalités financières de calcul et de versement de la contribution annuelle versée par la communauté de communes de la vallée de Munster à la CAC en contrepartie de la réalisation de l'instruction de ces autorisations d'urbanisme,
- \rightarrow la prise d'effet du dispositif au 1^{er} juillet 2015 ainsi que sa durée de 5 ans et demi, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération de Colmar et la Communauté de Communes de la Vallée de Munster selon le projet annexé

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à intervenir au nom de la Commune pour la signature des conventions et de toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la Communauté de Communes de la Vallée de Munster assurera le paiement de la prestation d'instruction des autorisations d'urbanisme moyennant le remboursement par les communes utilisatrices dudit service

DIT que les crédits seront inscrits au budget.

Point 13: Communication - urbanisme:

Madame le Maire informe le conseil municipal que :

- Le site internet de la Commune est en ligne : www.metzeral.fr
- Dans le dossier «Bel'Air»: le juge-commissaire a rendu l'ordonnance pour l'acquisition du site à hauteur de 50 000 €
- Alsace Nature a déposé un recours au Tribunal Administratif de Strasbourg, contre la délibération du 05/11/2014 approuvant la révision du PLU.

Certificat d'urbanisme :

- Me PRUDHON-REBISCHUNG Munster : CU d'information maison 7 rue de Muhlbach (Propriété KEMPF JM)
- Me DORMOY BELLEVILLE (69823): CU d'information bâtiments 41 Grand'Rue (Bel'Air)

<u>Droits de préemption urbain</u>:

 Vente de la maison 7 rue de Muhlbach (Propriété KEMPF JM) à M. Mme Pascal BURDLOFF de RIEDWIHR.

<u>Point 14 - Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux :</u>

Commission scolaire et périscolaire :

Madame Manuela VIEIRA rend compte de la réunion du conseil d'école qui s'est tenue le soir même :

- effectifs stables : 35 en maternelle et 43 en élémentaire
- rentrée des classes le 1^{er} septembre
- le remplacement de l'aire de jeux dans la cour de l'école élémentaire est programmé durant l'été
- La maternelle sollicite un enrouleur et un composteur ainsi que la possibilité de créer des garnitures (tables et bancs) pour l'extérieur,
- La suppression du décor de noël suspendu sous le préau en élémentaire

Elle informe les conseillers que dans le cadre de la journée de la citoyenneté, les membres de la commission municipale des jeunes ont ramené les courses au domicile des personnes âgées de la Commune, qui leur ont réservé un excellent accueil. Une initiative très appréciée.

Commission événementiel:

• Commémoration de la bataille de Metzeral du 14 juin :

Mme Danielle TRAPPLER sollicite l'aide des membres du conseil le samedi 13 juin après-midi et le dimanche 14 juin pour la préparation de l'apéritif et le service ;

M. René SPENLE fait appel aux bonnes volontés pour le montage des chapiteaux et les derniers préparatifs en vue des cérémonies de commémoration de la bataille de Metzeral ce dimanche 14 juin.

Mme le Maire souhaiterait plus d'implication de la part des membres du conseil lors des différentes manifestations communales ;

Commission fleurissement et cadre de vie :

Mme Charlotte WODEY fait part des efforts de fleurissement engagés pour la seconde année au niveau de la commune.

CCAS:

Mme Catherine WEBER fait part au conseil qu'une personne de Sondernach a proposé gracieusement du mobilier destiné au logement d'accueil d'urgence communal.

Par ailleurs, une réunion de concertation a eu lieu avec les services sociaux de Munster. Le projet de logement d'accueil d'urgence initié par la Commune leur a été exposé, notamment.

Sécurité:

M. Thomas LITZLER souligne qu'une réunion de la commission sera programmée prochainement en vue de la préparation du passage de la commission de sécurité de l'arrondissement de Colmar à la salle des Associations « Wormsa » prévue en septembre.

Communication:

M. Robert GEORGE informe le conseil que la prochaine réunion se tiendra le 18 juin prochain pour une distribution du « Blettla » le premier weekend end de juillet.

Point 15: Divers:

Madame le Maire informe le Conseil que l'inauguration de la microcentrale hydroélectrique de la ZA de la haute Fecht aura lieu le samedi 27 juin prochain à 15 Hrs.

La séance est levée à 22h20.

Le Maire Denise BUHL